

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 13/12/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20231212-134128-DE-1-1

Date de mise en ligne : 15/12/2023

certifié exact,

**Séance du mardi 12
décembre 2023
D-2023/407**

Aujourd'hui 12 décembre 2023, à 14h08,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17H50 à 18H10

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Céline PAPIN présente sauf de 14h26 à 15h05

Monsieur Maxime GHESQUIERE présent à partir de 16h00, Madame Léa ANDRE présente jusqu'à 18h15, Monsieur Stéphane PFEIFFER présent jusqu'à 18h40 .

Excusés :

Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

Dénomination de voies et d'espaces publics

Monsieur Baptiste MAURIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions de l'article L2121-30 du code général des collectivités territoriale, il appartient au Conseil Municipal de délibérer des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. Ces décisions sont rendues exécutoires de plein droit dès leur transmission à la préfecture et leur publication.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Les membres de la commission viographie se sont réunis en séance le 25 octobre dernier sous la Présidence de Monsieur Baptiste MAURIN et ont examiné de nouvelles demandes de dénominations de voies et d'espaces publics en fonction du lieu à dénommer, de voies et d'espaces publics en fonction de la nature du quartier, du lien de la personnalité avec la Ville, la région ou sa renommée au niveau national ou international.

Ces dénominations visent à mettre en avant le géographie locale, l'héritage emblématique des quartiers et à honorer la mémoire de personnalités en raison de leur contribution éminente à l'Histoire, à la grandeur de notre pays, ou qui se sont illustrées dans le domaine des sciences, des arts, des lettres, du sport....

Les travaux de la Commission ont été présentés à Monsieur Le Maire, en vue de les soumettre pour décision à l'assemblée délibérante.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les propositions suivantes.

QUARTIER 1 -BORDEAUX MARITIME

Proposition portée par le Maire adjoint de quartier pour la dénomination d'une impasse rue Achard, desservant la maison associative co gérée par Gargantua et le secours populaire. S'agissant d'un domaine privé appartenant au Port, cette proposition est faite en accord avec le Port.

- **Voie Rolande-MENARD**

Militante associative de Bacalan, co-fondatrice de Gargantua et du journal de Bacalan, longtemps dirigeante de la Régie de quartier et du club de prévention spécialisée APCLP de Bacalan.

QUARTIER 1-BORDEAUX MARITIME

Proposition portée par le Maire Adjoint de quartier de nommer la promenade, prolongement des quais (entre Pont Chaban et Écluses), dont l'aménagement sera terminé en novembre

- **Promenade DE CIENFUEGOS"**

Cienfuegos est une ville cubaine portuaire, fondée par des Bordelais en 1819 à la demande de la couronne espagnole. La couronne espagnole a décidé de créer de nouvelles urbanités de colons, sur un territoire vierge de l'île. Pour cela, Louis de Clouet, capitaine pour la couronne espagnole affrètera 2 frégates de bordelais et d'aquitains du Pays basque, pour créer cette ville nouvelle.

Le bicentenaire a eu lieu en 2019.

A l'occasion de cet anniversaire, une délégation de Cienfuegos a été reçue par la ville de Bordeaux.

La ville souhaite honorer l'Histoire forte qui lie Bordeaux à Cienfuegos.

Le nom d'une ville, en référence aux rapports de Bordeaux au monde, est en cohérence avec les dénominations des axes structurants situés à proximité que sont le "quai du Sénégal", "quai du Maroc", "rue des étrangers", "rue de Ouagadougou", "rue de New York"...

QUARTIER 7- LA BASTIDE

Bordeaux Euratlantique demande la dénomination d'une voie privée, ayant pour tenant la rue des osiers et pour aboutissant la rue de la Garonne.

Cette rue sera ouverte à la circulation, notamment pour l'accès à l'entreprise Cazenave.

La commission viographie a proposé :

- **Voie de l'oseraie**

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs de bien vouloir si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

ARTICLE 1 : de valider et d'adopter les dénominations proposées pour les voies publiques et privées ouvertes à la circulation conformément à ce qui est indiqué ci-dessus.

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 12 décembre 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Baptiste MAURIN